

Canton de Louviers  
Commune d'Incarville

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

**Arrêté de police de circulation rue Abbé Delamare  
pour la sécurisation d'un passage piéton**

**Le Maire d'Incarville,**

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande du 28 Novembre 2023 émanant de la société CITEOS, représentée par Monsieur BATCHO Brice, sise 2, Allée des Marronniers ZAC des Bourdines 27200 VERNON;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de sécurisation d'un passage piéton effectuée par la Société CITEOS, il y a lieu de réguler la circulation de tous les véhicules rue Abbé Delamare ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le mercredi 29 novembre 2023, la circulation rue Abbé Delamare sera alternée pour permettre les travaux cités ci-dessus. La circulation sera basculée sur la chaussée opposée.

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

**Article 3 :** La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

**La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de la société CITEOS.**

**Article 4 :** La reprise du revêtement se fera à l'identique et sera à la charge de la Société CITEOS – y compris le marquage au sol.

**Article 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier.

**Article 7 :** Monsieur le Maire de la commune d'Incarville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Ampliation du présent arrêté adressée à :**

- Monsieur le Responsable de la Société CITEOS,
- Monsieur Le Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Responsable du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Louviers/Val de Reuil,
- Monsieur le Représentant du service voirie de la Communauté d'Agglomération Seine Eure,

Incarville, le 28 Novembre 2023  
**Monsieur Le Maire ou son représentant,**

**Mairie d'Incarville**